



La manifestation de descente des caisses à savon organisée par l'association des Caisses à Coton a tenu ses promesses, malgré un temps frais et pluvieux. Cet événement a été rendu possible grâce à une forte mobilisation: une cinquantaine de bénévoles ont apporté leur aide, que ce soit individuellement ou au sein des autres associations, avant, pendant ou après la manifestation. C'est la preuve, s'il en était besoin, du dynamisme que l'on peut trouver dans le village. Le public a apprécié les nombreuses descentes des caisses de compétition ou des « folkloriques ». Mention spéciale à Mathieu Granger, Christophe Pitrey et Pierre Planche qui ont construit de magnifiques caisses pour l'occasion. Un grand Bravo et un grand Merci à tous.

« Les Caisses à Coton » Michel BUSSERY  
Le maire, Gérard MONCELON

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE  
LUNDI 25 MARS 2019 A 20h 00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON J. BOTHERON X. REYNARD P. MOREL  
G. PLANCHE E. ZGAINSKI M. BUSSERY R. TISSOT  
G. NICOLAS JP. BERNARD J. PADET

**• Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.**

Xavier REYNARD est désigné secrétaire de séance.

**• Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2019**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**• Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25 mars 2019**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**• Vote du compte administratif Assainissement 2018 [M49]**

Xavier REYNARD adjoint à la commission finance fait l'analyse du compte administratif Assainissement de l'exercice 2018.

Mr le Maire quitte la séance du Conseil Municipal pour vote

Section d'exploitation

Excédent de clôture de l'Ex/ 2017 : 17.034,23 €  
*Part affectée à l'investissement Ex/18* 7.697,11 € (Compte 1068)  
Dépenses : 8.532,04 €  
Recettes : 10.645,53 €  
Excédent de clôture de l'Ex /2018 : 11.450,61 €

Section d'investissement

Déficit de clôture de l'Ex/ 2017 : 3.697,11 €  
Dépenses : 55.903,64 €  
Recettes : 34.563,05 €  
Déficit de clôture de l'Ex/ 2018 25.037,70 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif Assainissement 2018.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

**• Approbation du Compte de Gestion Assainissement 2018**

La comptabilité de la Mairie est en accord avec celui du compte de gestion du Percepteur

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion Assainissement 2018.

Vote : Unanimité

**• Affectation de résultat budget Assainissement**

Investissement

Déficit de clôture de l'Ex/ 2018 25.037,70 €  
Reste à réaliser dépenses : Néant  
Reste à réaliser recettes : Néant  
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'Ex/ 2018 11.450,61 €  
*Besoin total de financement :* 25.037,70 €  
Décide d'affecter comme suit :  
L'excédent de fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement) 11.450,61 €  
Au compte R 002 (Excédent de fonctionnement reporté) 0.00 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultat du budget assainissement.

Vote : Unanimité

**• Vote du compte administratif communal 2018 [M14]**

Xavier REYNARD adjoint à la commission finance fait l'analyse du compte administratif assainissement de l'exercice 2018.

Mr le Maire quitte la séance du Conseil Municipal pour vote.

Section de fonctionnement

Excédent de clôture de l'Ex/ 2017 : 195.314,57 €  
*Part affectée à l'investissement Ex/18* 0.00 € (Compte 1068)  
Dépenses : 302.474,02 €  
Recettes : 375.920,99 €  
Excédent de clôture de l'Ex/ 2018 : 268.761,54 €

### Section d'investissement

Excédent de clôture de l'Ex/ 2017 55.477,36 €

Dépenses : 241.649,55 €

Recettes : 100.185,58 €

Déficit de clôture de l'Ex/ 2018 85.986,61 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif communal 2018.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

#### •Approbation du Compte de Gestion communal 2018

La comptabilité de la mairie est en accord avec celui du Compte de Gestion du Percepteur.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif communal 2018.

Vote : Unanimité

#### •Affectation de résultat budget communal 2018

Investissement

Déficit de clôture de l'Ex/ 2018 85.986,61 €

Reste à réaliser dépenses : 9.057,00 €

Reste à réaliser recettes : 24.011,00 €

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'Ex/ 2018 268.761,54 €

Besoin total de financement : 71.032,61 €

Décide d'affecter comme suit :

L'excédent de fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement) 71.032,61 €

Au compte R 002 (Excédent de fonctionnement reporté) 197.728,93 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultat budget communal.

Vote : Unanimité

#### •Adoption du rapport de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées de la CCFE en date du 20 février 2019

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le rapport en date du 20 février 2019 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE), imposé par la Loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015 [Nouvelle organisation Territoriale de la République], fixant le montant des charges transférées.

Par conséquent, la CLECT est chargée d'analyser la charge financière transférée par chaque commune.

Elle concerne d'une part des dépenses de fonctionnement (entretien, maintenance ...), d'autre part des dépenses d'investissement (coût de réalisation, d'acquisition de l'équipement...)

La charge que supportait les communes sera désormais supportée par l'EPECI, ces montants viendront donc minorer les attributions de compensation (AC) des communes concernées, soit 12 communes (Aveizieux - Balbigny - Chambéon - Chazelle sur Lyon - Civens - Epercieux Saint-paul - Feurs - Montrond les Bains - Nervieux - Pouilly les Feurs - Veauche et Violay), représentant 14 zones d'activités communales.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le rapport de la CLECT en date du 20 février 2019.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

#### •Mise à jour du document unique mission CDG 42

Le document unique porte sur l'évaluation des risques professionnels.

Les collectivités adhérentes aux prestations « Hygiène et sécurité du CDG 42 de la Loire bénéficient d'un service « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité et de la mission « assistance individualisée en prévention » planifiée à leur demande dont les tarifs sont définis par délibération du conseil d'administration du CDG 42.

Tarif: 238 € (Mission portant sur une demi-journée d'assistance individualisée)

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité du CDG 42 de la fonction publique territoriale de la Loire ».

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

#### •Délibération adoptant les durées d'amortissement

Convention amortissement – véhicule ADMR

S'agissant d'une immobilisation de faible valeur, inférieure à 1 000 €, dont la consommation est très rapide, l'amortissement peut s'effectuer sur une période de 1 an.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

#### •Opposition au transfert à Forez-Est des compétences eau potable et assainissement

La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, des compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre (EPCI-FP).

La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, aménage les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier, au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les communes membres des communautés de communes ont la possibilité de délibérer, pour s'opposer au transfert

obligatoire de ces deux compétences, ou l'une d'entre elle.

L'opposition prend effet si 25% des communes membres, représentant 20 % de la population totale de la communauté de communes délibèrent au plus tard le 30 juin 2019.

IL est demandé au Conseil Municipal de s'opposer au transfert à la CCFE des compétences de l'eau et de l'assainissement collectif, la CCFE souhaitant se donner le temps nécessaire pour préparer cette remontée de compétence dans une démarche concertée et partagée avec les élus et les agents des services de nos communes. A noter qu'une étude d'assistance au transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement et du pluvial a été approuvée par les élus lors du Conseil Communautaire du 11 juillet 2018.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Vote : 11 Pour s'opposer au transfert à Forez-Est des compétences eau potable et assainissement.

#### •Convention Arche de Noë

Renouvellement de la convention Arche de Noë

0,50 €/Hab - Population : 477 habitants - Soit : 238,50 €

IL est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

#### •Demande de subventions

- 1) Demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'une descente de caisse à savon au printemps 2019, organisé par « Les Caisses à Coton » sur la commune de Néronde.  
Après discussion, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

- 2) Demande de subvention pour le 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'USB (Union Sportive Bussières), créée en 1929 et qui fêtera le 22 juin 2019 ses 90 ans.  
Après discussion, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

#### •Devis spectacle pyrotechnique L'Etoile

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le devis spectacle pyrotechnique L'Etoile qui se déroulera le 13 juillet 2019 pour un montant de 1 065,15 € TTC

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

#### •Validation adressage des hameaux

L'adressage est en passe de se terminer.

Il faudra prendre une délibération lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour valider définitivement ce travail.

Questions diverses :

\* Dans le cadre du Fonds de solidarité, la commune de Néronde bénéficie d'une subvention de :

- o 15 862 €, au titre de l'enveloppe voirie communale
- o 7 000 €, au titre de l'enveloppe de solidarité

\* La parcelle AC N° 184 (Local « Volland »), appartenant à la commune fera l'objet d'une mise en copropriété en volume entre la Commune de Néronde et Mme BRAT.

Monsieur le Maire mandatera un géomètre expert pour régularisation.

\* Motion de soutien pour le collège Michel Montaigne.

Monsieur le Maire donne lecture de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Balbigny dans sa séance du 12 février 2019

Le Conseil Municipal approuve la motion de soutien pour le collège Michel Montaigne de Balbigny, initié par la municipalité de Balbigny, pour exiger le maintien des moyens nécessaires (DGM) à la pérennisation des 19 classes actuelles afin de permettre au Collège Michel Montaigne de fonctionner de manière satisfaisante.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

#### Informations diverses

M. Bussery donne les informations suivantes :

- Le muret situé en dessous de la vigne de la butte du stade est terminé. Le chantier a été rondement mené par une équipe de bénévoles sous la direction de Robert Renaud.
- Concernant l'école, le projet de loi de M. Blanquer pour une école de la confiance soulève quelques inquiétudes sur le devenir des petites écoles et le statut des directeurs d'école. Il convient de rester vigilant sur cette réforme à venir.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 8 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, M.le Maire lève la séance à 23 H 30.

Le Maire  
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance  
Xavier REYNARD

**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde  
en date du 08 avril 2019**

**Présents :** G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard, P. Morel, G. Planche, M. Busserly, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard, J. Padet

**Absent :** E. Zgainski

**Date de la convocation :** le 2 avril 2019

**Secrétaire de séance :** J. Botheron

**Conseil Municipal du 25 mars 2019**

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des votants : 10 voix Pour**

**Ordre du jour du C.M. du 08 avril 2019**

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des votants : 10 voix Pour**

**Vote du budget primitif ASSAINISSEMENT 2019**

M. le Maire propose les chiffres constituant le budget primitif 2019, à savoir:

•Section FONCTIONNEMENT

- Budget équilibré en Dépenses / Recettes : **29 182,35€**

•Section INVESTISSEMENT

- Proposition d'inscription du programme suivant :

- renouvellement des canalisations eaux usées dans le cadre de l'Aménagement Global du Bourg dans la Grande Rue ( depuis le haut du bourg jusqu'au virage du Palud) et la rue du père Coton.

- Budget équilibré en Dépenses / Recettes : **26 3642,61€**

- Recours à un emprunt d'équilibre de 225 000€

Approbation du budget primitif Assainissement 2019 - **Unanimité des votants : 10 voix POUR**

**Vote du budget primitif Commune 2019**

M. le Maire propose les chiffres constituant le budget primitif 2019, à savoir:

•Section FONCTIONNEMENT

- Budget équilibré en Dépenses / Recettes : **537 525,86€**

- Constat : depuis 2016 la dotation de l'état a diminué de 26604€

•Section INVESTISSEMENT

- Proposition d'inscription des programmes suivants :

- Aménagement Global du Bourg (études, permis d'aménager, voirie, trottoirs, extension du réseau eaux pluviales))

- Éclairage public : remplacement de luminaires (tranche N°3)

- Programme voirie 2019 : tronçons chemin de Caron, tronçon chemin de la Voisinée, complément parking HLM

- Remise en état salle Henri IV

- Adressage

- Église : remplacement du planétaire de commande des cadrans.

- Achat décorations Noël

- Achat matériel (nettoyeur haute pression) +outillage + signalisation

- Plantation et aménagement parking « Papillon »

- Achat d'un jeu pour aire de loisirs

- Achat de matériel urbain

- Remplacement camion

- Budget équilibré en Dépenses / Recettes : **764 582,54€**

- Recours à un emprunt d'équilibre de 320 000€

Approbation du budget primitif Commune 2019 - **Unanimité des votants : 10 voix POUR**

**Vote des taux d'imposition des 3 taxes communales année 2019**

**A l'unanimité des votants : 10 voix POUR**, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation, sur les taux d'imposition des 3 taxes communales ( taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti)

### **Vote des tarifs assainissement 2019**

**A l'unanimité des votants : 10 voix POUR**, le C.M. décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les tarifs assainissement de 2018 :

• redevance assainissement collectif

◦ prime fixe : 45€

◦ m<sup>3</sup> consommé : 0,42€

• Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) : 2000€

### **Vote des subventions et participations année 2019**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

✓ USEP du canton de Feurs (sport scolaire)	50€
✓ MFR Montbrison	20€
✓ Association Des Handicapés Adultes des montagnes du Matin	50€
✓ Prévention routière	30€
✓ ADMR	50€
✓ Restaurants du Cœur	50€
✓ Comité d'entraide du Roannais	30€
✓ Jeunesse en plein air	50€
✓ AFSEP (sclérose en plaques)	30€
✓ CHU de Feurs (Hôpital de Feurs)	150€
✓ France Alzheimer	30€

**A l'unanimité des présents, 10 voix POUR** le C.M. donne son accord

### **Adressage des hameaux**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est fortement recommandé de nommer chaque voie de la commune et d'attribuer un N° à chaque bâtiment afin de faciliter l'intervention des services de secours, le travail des préposés de la Poste, la localisation sur les GPS, le repérage des différents réseaux et permettre le déploiement du très haut débit sur la commune.

Cette numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire (art.L.2213-28 du CGCT). Le numérotage est exécuté à la charge de la commune. L'entretien est ensuite à la charge des propriétaires.

M. le Maire présente les propositions de voies établies par la commission de l'adressage.

**A l'unanimité des votants : 10 voix POUR le C.M. approuve la dénomination des hameaux et la numérotation des maisons**

### **Renouvellement d'une tranche d'éclairage public**

M. le Maire expose au C.M, qu'il y a lieu de procéder à la tranche N°3 de renouvellement de l'éclairage public en technique LED.

Cette opération concerne 28 lampes des rues Traîne Cul, Chemin du Palud, des Écoles, du Grand Jardin, de la Madone, des Roches, de la Chapelle et de la place du Tilleul.

Montant des travaux 27 478€ HT dont 15 387€ HT à la charge de la commune de Néronde

Le C.M. **A l'unanimité des votants : 10 voix POUR** donne son accord pour réaliser cette tranche de renouvellement de l'éclairage public.

### **Convention d'occupation du lycée Pierre Coton**

M. Le Maire présente la convention: TYPE D'OCCUPATION DES LOCAUX passée entre le lycée P. Coton, la Région Auvergne / Rhône-Alpes, la commune de Néronde et le représentant légal du lycée Henri Brisson, 25 avenue Henri Brisson 18100 Vierzon.

Objet de la convention : accueil de 58 élèves maximum, 5 accompagnateurs et 1 chauffeur de bus, du mardi 2 avril 2019 au vendredi 5 avril 2019.

Le C.M., **A l'unanimité des votants : 10 voix POUR**, autorise et valide la convention d'occupation des locaux d'hébergement à l'internat du Lycée Pierre Coton à Néronde.

### **Convention de la fourrière avec la SPA du Roannais**

M. le Maire rappelle que la convention signée entre la commune et la fourrière intercommunale de la SPA arrive à son terme le 31 décembre 2019.

Une nouvelle convention vient d'être proposée pour une durée de 5 années valable du 01/01/2020 au 31/12/2024.

Une augmentation des tarifs qui s'explique par plusieurs éléments notamment l'augmentation des charges de fonctionnement et de la masse salariale. Le refuge est indépendant et ne bénéficie d'aucune aide publique, ni subvention de fonctionnement.

Nouveaux tarifs

- ✓année 2019 : 0,24€ par an et par habitant
- ✓années 2020 et 2021 : 0,40€ par an et par habitant
- ✓année 2022 : 0,41€ par an et par habitant
- ✓année 2023 : 0,42€ par an et par habitant
- ✓année 2024 : 0,43 € par an et par habitant

Le C.M., **A l'unanimité des votants : 10 voix POUR, adopte cette convention**

### **Dossiers en cours - Questions diverses**

*Informations données par M. le Maire :*

Offre Trafic Communication

La société « Trafic Communication » met à la disposition des communes un véhicule utilitaire (électrique ou essence) afin d'améliorer les services rendus aux concitoyens.

Ce véhicule, fruit d'un partenariat entre la commune et la société Trafic Communication comportera des emplacements publicitaires permettant son financement. La durée de la location sera de 3 ans . La commune pour sa part financera les frais d'assurance et d'entretien.

M. le Maire demande l'avis du C.M. sur cette proposition.

**Par 8 voix POUR et 2 Abstentions** le C.M. donne son accord pour la poursuite de ce projet.

La directrice du CMFPT informe le Maire du remboursement d'un montant de 1 894,21€ à la commune suite à un contrôle URSSAF

Les membres de la bibliothèque vont procéder à l'installation, sur le site du stade, d'une boîte à livres qui fonctionne sur le principe de l'échange gratuit de livres. M. Savard confectionnera cette boîte.

Le Président de Forez-Est souhaite organiser des réunions de secteur afin de débattre en petit groupe d'élus et d'évoquer des sujets pas toujours abordés en conseil communautaire. La réunion est fixée au 24 avril à 19h à Balbigny. Geneviève Nicolas et Michel Busseray représenteront la commune.

M. Nicolas Marcel a signé la vente de La Ferrière. Il va ouvrir un bureau destiné à l'expertise fluviale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Prochaine réunion du C.M. : lundi 27 mai 2018

Le Maire  
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance  
Jean BOTHERON



**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde  
en date du 27 mai 2019 à 20h**

**Présents :** G. MONCELON, J. BOTHERON, P. MOREL, G. PLANCHE, JP. BERNARD, M. BUSSERY, R. TISSOT, J. PADET, G. NICOLAS

**Absent excusé :** X. REYNARD donne pouvoir M. J. BOTHERON - **Absent :** E. ZGAINSKI

**Date de la convocation :** le 21 mai 2019

**Secrétaire de séance :** P. MOREL

En préambule, Monsieur le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

**Création d'une copropriété pour un immeuble constitué d'une partie bien public et d'une partie bien privé.**

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2019**

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**Approbation de l'ordre du jour du CM du 27 mai 2019**

L'ordre du jour est accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés.

**Délibération pour régularisation des surfaces des parcelles AC 528 et AC11**

Le propriétaire de la parcelle AC 468 au lieudit la Rivière à fait intervenir un géomètre à ses frais. Cette intervention a permis de constater des divergences entre l'existant et le relevé cadastral.

Ce qui se traduit par les modifications suivantes :

- ✓ Le propriétaire de la parcelle AC 468 cède gratuitement à la commune une surface de 75 m<sup>2</sup> cadastrée AC 529
- ✓ La commune cède gratuitement au propriétaire de la parcelle AC 468 une surface de 12 m<sup>2</sup> cadastrée AC 530

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le document d'arpentage
- De missionner le cabinet Dussaud pour l'accomplissement des formalités requises en pareille matière.
- De lui donner tous pouvoirs (ou à son représentant) pour accomplir cette mission.

NB : à l'issue de l'opération la parcelle AC 468 devient AC 528

Le conseil Municipal accepte cette régularisation cadastrale à l'unanimité des présents et représentés.

**Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux de gaz**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2015-533 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux gaz.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance au taux maximum soit : 0.35 € le mètre linéaire.

Le montant de cette redevance due par Gaz Réseau Distribution France pour l'année 2019 s'élève à 4 €.

Le conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

**Transfère au SIEL pour la gestion d'infrastructure de recharge pour véhicule électrique (IRVE)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP) par le SIEL, pour la gestion du service public d'Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) à une échelle inter-régionale.

Afin d'assurer le déploiement de l'électromobilité sur les territoires à une maille supra départementale, le SIEL-TE Loire s'est regroupé avec 10 autres Syndicats Départementaux d'énergie pour la mise en place de ce contrat, formant ainsi le futur réseau « eborn ».

M. le Maire propose de donner notre accord de principe pour l'intégration de notre commune dans le périmètre géographique de ce contrat DSP.

Le conseil Municipal donne son accord de principe à l'unanimité des présents et représentés.

**Mise en place de l'adressage des hameaux :**

La commande des plaques d'adressage est en cours.

L'entreprise CREATEC a été contactée pour effectuer un devis pour la pose des plaques.

La pose des plaques sera effectuée deuxième quinzaine de juillet.

La commission prépare un courrier d'information aux particuliers et les attestations à adresser à certains services (Assurances, Banques, gaz, électricité, eaux....).

**Marché public pour les travaux de la salle Henri IV :**

Depuis le 1 octobre 2018, la législation impose la mise en place d'un marché public sur une plate-forme dématérialisée via internet.

Ce marché public concerne deux lots (Plâtrerie/peinture et Electricité)

La mise en ligne du marché public concernant les travaux de réfection de la salle Henri IV a été faite le jeudi 23 mai 2019.

Les date et heure de limite de réception des offres sont fixées au 17 juin 2019 à 12 h.

Le démarrage des travaux est fixé au 1<sup>er</sup> septembre 2019 et la réception au plus tard au 15 novembre 2019.

Deux dates de visites obligatoires ont été mises en place pour la visite des lieux pour les entreprises candidates les 3 et 5 juin 2019 à 9h.

L'attribution du marché sera effectuée avec la pondération suivante :

75 points pour le prix des prestations

25 points pour les délais de réalisation

### **Contrat CDD pour l'été au service environnement :**

M. le Maire donne lecture d'un courrier d'un jeune étudiant actuellement en première année filière bois.

A la recherche d'un emploi d'été, il nous fait parvenir son CV.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'embaucher en CDD à temps partiel (20h par semaine) pour une durée de 4 à 6 semaines et de l'affecter au service environnement.

La commission environnement est chargée d'établir le planning de travail pour cet emploi.

Le conseil Municipal accepte le principe de ce contrat à l'unanimité des présents et représentés.

### **Fonctionnement pour l'accompagnement des enfants de l'école à la cantine du Lycée :**

M. le Maire explique que suite à certains dysfonctionnements survenus lors de la prise des repas des enfants de l'école à la cantine du Lycée, Mme le Proviseur a demandé que des mesures soient mises en place pour assurer une prise de repas dans le calme et la sérénité.

Provisoirement, jusqu'à la fin de l'année scolaire, à tour de rôle, une enseignante accompagnera le groupe (aides maternelles et élèves) pendant la pause méridienne.

Cet accompagnement est réglementairement financé par la commune.

Une réflexion est en cours pour trouver une solution pérenne à la rentrée 2019-2020

### **Délibération pour la vente des parcelles AC16 et AC 17 :**

Suite à une procédure « biens sans maître » d'un coût de 1 192 € versés aux Domaines, certains terrains devenus communaux ne présentent pas d'intérêt pour la commune.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente les parcelles AC 16 et AC 17 pour un prix de vente d'environ

2 000 €.

Le conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

### **Déplacement d'un chemin communal sans issue :**

M. le Maire donne lecture du courrier d'un propriétaire souhaitant déplacer une partie d'un chemin communal sans issue afin de réunir deux parcelles coupées actuellement par ce chemin.

Le propriétaire prend à sa charge la réalisation du nouveau chemin (550 m<sup>2</sup>) sur sa parcelle cadastrée AD54 en échange de la partie du chemin communal (136 m<sup>2</sup>), ainsi que les frais de géomètre.

Ce déplacement de chemin permettra :

M. de regrouper les parcelles du propriétaire

N. de corriger une erreur cadastrale entre les parcelles AD54 et AD56

O. de donner accès à la parcelle AD57 actuellement enclavée

Le conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour entamer la procédure adéquate à ce transfert de chemin sous réserve que le pétitionnaire prenne à sa charge l'intégralité des frais inhérents à ce transfert.

Résultats du vote sur 10 :

8 pour, 1 abstention, 1 ne prend pas part au vote.

### **Création d'une copropriété :**

Afin de régulariser la situation de la maison cadastrée AC 184 dont le rez-de-chaussée appartient à la commune et les niveaux supérieurs à un particulier, une division volumétrique a été réalisée par un géomètre.

M. le Maire demande au conseil municipal d'accepter ce document d'arpentage ainsi que la création d'une copropriété.

Le conseil Municipal accepte ce document d'arpentage à l'unanimité des présents et représentés.

### **Dossiers en cours - questions diverses : Aménagement placette du cuvage :**

M. P. Morel signale qu'une rencontre entre le chef des travaux, 2 professeurs et quelques élèves de la section architecture du Lycée Pierre Coton a eu lieu sur la placette du cuvage afin de définir comment réhabiliter les deux bâtiments acquis par la commune.

Ce petit partenariat a pour but d'établir différents projets.

L'exercice pour les élèves de cette section architecture consiste à modéliser, à partir de photos et de mesures prises sur place, l'aspect visuel rendu.

Consignes à respecter :

- Le bâtiment doit conserver un aspect architectural traditionnel au village et s'intégrer dans le projet de l'aménagement centre bourg.
- Le bâtiment doit être ouvert sur l'extérieur (type hall ou préau) pour pouvoir recevoir par exemple des marcheurs pour un repas tiré du sac, des exposants lors de manifestations ...

Le résultat de cet exercice est attendu courant octobre 2019.

**Prévisions 2019 Ecole :** Suite au dernier conseil d'école, M. Bussery communique les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2019.

- Classe de Mme Carole MATHÉ : 26 enfants (4 Petite Section, 7 Moyenne Section, 6 Grande Section, 9 CP).

- Classe de Mme Aline MOLARD : 17 enfants (2 CE1, CE2, 5 CM1, 5 CM2)

Ce sont des effectifs stables qui montrent la confiance que les parents accordent à notre école et au personnel éducatif.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 20

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au Lundi 8 juillet 2019

Le Maire  
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance  
Pierre MOREL

## INFORMATIONS MAIRIE

### **Emploi saisonnier**

La commune emploiera pendant les vacances Paul COLLONGEON, jeune nérondois, qui sera affecté au service « environnement » à raison de 20H/semaine. Nous lui souhaitons une bonne intégration dans l'équipe.

### **Information EDF**

En 2019 toutes les agences EDF ont fermé leurs portes et cela pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne.

Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF :

<https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>

Toutes les informations sur les services d'EDF pour Néronde :

<https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>

Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur :

<https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

### **Information envoyée par la poste à la mairie**



#### **Propriétaires de chiens : veillez à la sécurité de votre facteur !**

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- \* une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (Il ne faut pas que la facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage).
- \* une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

Il est évident que les facteurs ne sont pas les seuls concernés et il s'agit d'un vrai sujet de sécurité publique.

Dans un souci de respect des autres et pour permettre une bonne entente entre tous :  
Merci aux propriétaires de chiens d'appliquer quelques mesures simples et évidentes

Attention aux divagations -

Attention lors des balades avec le chien sans laisse...

Attention à ne pas le laisser aboyer ...

Etc





## **L'informatique ? Pas de panique !**

A l'initiative de l'Ireps (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé) en partenariat avec le lycée Pierre Coton, un atelier d'utilisation de l'ordinateur a été proposé aux anciens sur quatre séances. Une quinzaine de personnes, dont des adhérents du Club du Bon Temps, se sont inscrites. Outre l'apprentissage de notions sur l'utilisation des outils numériques, ces moments ont été l'occasion d'échanges intergénérationnels puisque ce sont des lycéens qui ont assuré les cours. Et ces rencontres ont été fort appréciées de part et d'autre.

## **Exposition Gilles PORTE**

Après Feurs et Salt en Donzy, Chambéon, l'exposition de Gilles Porte " Enfants du Monde" sera à Néronde de mi- juillet à fin août.

Une trentaine de panneaux seront exposés dans le village et nous pourrons découvrir ou revoir le beau travail d'un artiste forézien.

## **Exposition des artistes nérondois**

Rappel de l'information donnée : l'ADN recherche des œuvres d'artistes nérondois pour l'exposition qu'elle projette à l'occasion des journées du Patrimoine. Merci de vous faire connaître si vous voulez participer, soit personnellement, soit pour d'autres artistes dont vous possédez des œuvres. Contact 06 23 20 73 39.



## **Conférence Jean-Louis PLASSE sur l'Europe à la salle Henri IV le 25 avril**

Invité par la mairie, Jean-Louis Plasse, dont la famille est bien connue à Néronde, a donné une conférence très intéressante sur la naissance et le fonctionnement des institutions européennes.

## MANIFESTATIONS DU 2ème TRIMESTRE 2019



Comme chaque année, la soirée Cabaret organisée par le Sou des Écoles a été appréciée, avec un spectacle très varié où les enfants – et les parents – ont montré tous leurs talents.

Beaucoup d'enfants et de parents pour remplir les paniers d'œufs ce samedi 13 Avril lors de la course aux œufs organisée par l'amicale laïque.



Le président Pascal Chaméon entouré des heureux gagnants du challenge Kiki keykey organisé le 25 mai au stade par la société de boules



**De nombreux adhérents du Club du Bontemps se sont retrouvés début juin pour la sortie annuelle au restaurant. Sortie fort sympathique !**



**28 juin Fête de la musique  
Grand succès populaire pour cette soirée rock et pop. Le groupe « Nigra Unda », par la qualité de son interprétation et le choix des chansons, a mis une belle ambiance sur la place de l'église. Bravo aussi à Caty pour le service des repas !**

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2019

<b>Vendredi 5 Juillet</b>	<b>19 H</b>	<b>Marche semi-nocturne</b>	<b>Les Pas Coton</b>
<b>Samedi 6 Juillet</b>	<b>19 H</b>	<b>Concert à la chapelle</b>	<b>Les Amis de Néronde</b>
<b>Samedi 13 Juillet</b>	<b>14 H</b>	<b>Concours de pêche</b>	<b>Société de Pêche</b>
<b>Samedi 13 Juillet</b>	<b>22 H</b>	<b>Feu d'artifice</b>	<b>La mairie</b>
<b>Samedi 26 Juillet</b>	<b>14 H 30</b>	<b>Interventiouon ludothèque</b>	<b>Forez-est</b>
<b>Samedi 27 Juillet</b>	<b>13 H 30</b>	<b>Challenge Dus Dauphin</b>	<b>Société de Boules</b>
<b>Dimanche 11 Août</b>	<b>20 H 30</b>	<b>Concert à l'Eglise</b>	<b>Jeux d'Ensemble</b>
<b>Jeudi 15 Août</b>	<b>14 H</b>	<b>Concours vacances</b>	<b>Société de Boules</b>
<b>Dimanche 25 Août</b>	<b>Journée</b>	<b>Vide grenier</b>	<b>Les Amis de Néronde</b>
<b>Samedi 15 Septembre</b>	<b>Journées du patrimoine :</b>		<b>Les Amis de Néronde</b>
<b>Dimanche 16 Septembre</b>	<b>Exposition des artistes nérondois</b>		
<b>Samedi 21 Septembre</b>	<b>13H 30</b>	<b>But d'honneur</b>	<b>Société de Boules</b>
<b>Dimanche 22 Septembre</b>	<b>matin</b>		
<b>Samedi 28 Septembre</b>	<b>15 H</b>	<b>Chasse au trésor</b>	<b>Amicale Laïque</b>
		<b>(normalement le 15 juin mais reportée en raison de la pluie)</b>	

### BONNES VACANCES ET BEL ÉTÉ A TOUS



Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur  
NERONDE.COM

la commission culture en serait ravie  
contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication :

Commission « Culture et Communication »

si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique